



## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement n° 2020-98 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Montmagny de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire » a été adopté par le conseil des maires le 13 octobre 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.*

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque